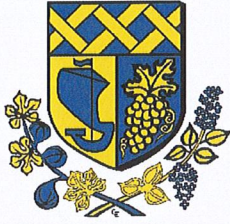


Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230222-d-2023-10-AU  
Date de télétransmission : 28/02/2023  
Date de réception préfecture : 28/02/2023



### Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : Taxes et redevances diverses – modification des tarifs

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu la délibération n° 2018/41 du Conseil Municipal du 7 juin 2018 et la décision du Maire n° 2019/12 du 28 mai 2019 prise en application de sa délégation, fixant les taxes et redevances,  
Vu la Délibération 2023/06 du 15 février 2023 fixant les taxes et redevances diverses à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023,

Considérant les demandes récentes de location de la salle Paulette Arragon sise rue Marcellin Berthelot à La Frette-sur-Seine, pour une période supérieure à un jour,  
Considérant que le montant d'une caution pour ladite salle n'était pas défini, il convient donc d'en fixer la somme,

#### DECIDE

**DE FIXER** le tarif de location de la salle Paulette Arragon, sise rue Marcellin Berthelot à La Frette-sur-Seine pour la deuxième journée consécutive à 300 €,

**DE FIXER** le montant de la caution à 300 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 22 février 2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Paris,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230222-d-2023-10-AU  
Date de télétransmission : 28/02/2023  
Date de réception préfecture : 28/02/2023